

COMMUNE DE FLAUGNAC
PLAN LOCAL D'URBANISME

3- Orientations d'Aménagement

Arrêté le :

Approuvé le :

Exécutoire le :

LE MAIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS GENERALES

ECONOMISER LE FONCIER ET LES RESEAUX

S'INSCRIRE DANS LE PAYSAGE

Un nouveau quartier ne s'implante jamais sur un territoire vierge : il doit s'intégrer dans une organisation urbaine ou agricole.

Un ensemble d'actions peut être mis en oeuvre :

- S'inscrire dans les grandes lignes du paysage,
- Structurer le paysage par des actions de préverdissement,
- S'appuyer sur les cheminements existants et les prolonger.

MAILLER ET HIERARCHISER LES RUES

- Eviter les voiries en impasse et les raquettes de retournement pour les remplacer par des placettes,
- Hiérarchiser et différencier le traitement des voies.

REDUIRE LA TAILLE DES PARCELLES

- Privilégier des parcelles de largeur réduite, (en lanières) sur la rue pour réduire les coûts d'investissement et induire un caractère de rue,
- Prévoir des tailles de parcelles différentes pour répondre à une demande plurielle

L'économie d'espace réalisée permettra en outre la création d'espaces publics favorisant la convivialité du quartier.

IMPLANTER LES MAISONS EN BORD DE PARCELLE

- Favoriser les implantations en limite de parcelles, permettant ainsi un redécoupage et une densification du terrain (vente partielle, héritage, extension, construction complémentaire ou de rapport),
- Éviter les implantations au centre de la parcelle.

CONCEPTION ET TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS POUR INTEGRER L'INSERTION DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

PROLONGER LES CHEMINS EXISTANTS

- Aménager les chemins existants,
- Assurer la pré végétalisation des futurs secteurs,
- Prévoir des plantations d'arbres d'essences locales le long des voies nouvelles,
- Conserver, entretenir et si besoin recréer les franges végétales du site.

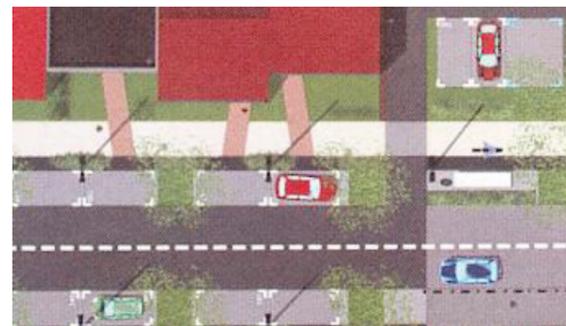
INTEGRER LES CIRCULATIONS SECURISEES POUR PIETONS

- Réaliser des circulations « douces » piétons cyclistes (sécurité, accessibilité...)
- Prévoir un cheminement piétonnier de chaque côté de toute voie ou un partage de voirie.
- Utiliser avec pertinence des matériaux adaptés : opter toujours pour des solutions sobres d'aspect, durables et faciles d'entretien.



FAVORISER LE REGROUPEMENT DES STATIONNEMENTS

Une disposition astucieuse des stationnements, combinée avec les aménagements paysagers et des circulations pour piétons et cyclistes peut générer un espace public de grande qualité.



QUALIFIER ET UNIFIER LA NATURE DES LIMITES (CLOTURES)

- Maîtriser les limites végétales, les haies et les clôtures
- Préconiser un traitement des clôtures par des haies végétales champêtres d'essence locales associées à des mailles de clôtures métalliques respectueuses de l'identité rurale du territoire



PLAN LOCAL D'URBANISME - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

REFERENTS ET MODELES URBAINS

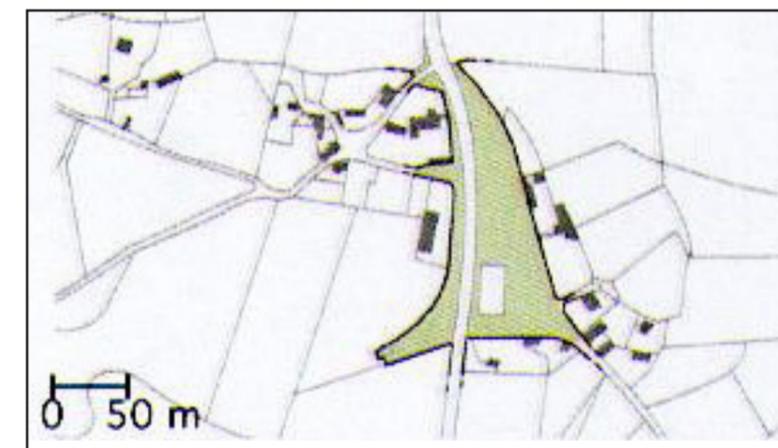
NOUVEAU QUARTIER - NOUVEAU HAMEAU

ou comment organiser la densité

FORME URBAINE ET PATRIMOINE : LE COUDERC (lo coderc en occitan)

Le modèle fait référence au couderc, vaste espace libre qui structure l'organisation urbaine. Le bâti est disposé autour d'un vaste espace libre (ou grande place). Cet espace dilaté et herbeux prend localement le non couderc, de caussanel, ou simplement communal.

Le couderc est au même titre que le castrum, la bastide, ou «le village rue» une forme urbaine historique à réinterpréter : il en engendre des formes urbaines aérées caractérisées par un tissu lâche organisé autour de grands espaces. De nombreuses variantes existent à partir de la figure initiale «espace enherbé au centre du hameau». L'espace public n'offre pas de géométrie particulière sinon celle d'une dilatation influencée par le nombre de voies. Le sol grossièrement réglé et l'aspect rustique des clôtures (haie champêtre ou mur en pierre) confère à cet espace un caractère profondément rural.



LES MOTIFS CONSTITUTIFS DE CET ESPACE

LES CLOTURES ET L'IMPLANTATION DU BATI

Un linéaire continu de clôture en pierre sèche ou haie champêtre ceinture le couderc. Homogène et simple, la clôture est de parfaite connivence avec le minimalisme de l'espace en herbe.

Les corps de bâti sont généralement implantés perpendiculaire ou parallèlement à la clôture.

LES ARBRES

Le couderc est planté d'arbres dont l'ordonnement reste discret. Les vieux arbres sont souvent des tilleuls aux proportions majestueuses.

LA PELOUSE

La pelouse est un élément à l'origine de l'identité paysagère de ces lieux : l'étendue uniforme de la couverture végétale est un aspect significatif du couderc



Extrait Fiche CAUE du Lot «Les villages et Hameaux à coudercs : un emblème Causseard»

PLAN LOCAL D'URBANISME - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

LOCALISATION SECTEUR AU

PECH LAQUET



BLAZY



BERTRANDEL



LOCALISATION - SECTEURS AU

COMMUNE DE FLAUGNAC - DEPARTEMENT DU LOT

PLAN LOCAL D'URBANISME - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

SECTEUR AU / LIEU PECH LAQUET

CREATION D'UNE ZONE DESTINEE A L'HABITAT AUX ABORDS DES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Secteur destiné à l'habitat



PLAN DE REPERAGE

PLAN LOCAL D'URBANISME - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

SECTEUR AU OUVERT / LIEU DIT - BLAZY

SECTEUR DESTINE A L'HABITAT - DENSIFICATION D'UNE SEQUENCE - BLAZY



PLAN DE REPERAGE

PLAN LOCAL D'URBANISME - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
SECTEUR AU OUVERT / LIEU DIT - BERTRANDEL

DENSIFICATION LIEU DIT BERTRANDEL



PLAN DE REPERAGE

PLAN LOCAL D'URBANISME - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

SECTEUR AU OUVERT - SECTEUR PECH LAQUET

PECH LAQUET - CREATION D'UNE ZONE DESTINEE A L'HABITAT AUX ABORDS DES ESQUIPEMENTS STRUCTURANTS DE LA COMMUNE



VEGETAL
Plantation d'arbre d'essence locale



VEGETAL
Engazonnement type prairie fleurie



SCHEMA D'INTENTION - FORME URBAINE

ENJEUX ET OBJECTIFS

- Développer un principe de maillage du réseau viaire afin de garantir une continuité des espaces publics

DECOUPAGE PARCELLAIRE

Sans objet.

IMPLANTATION DU BATI

- Implantation du bâti de 0 à 20 m par rapport aux voies et emprises publiques (voir article 6 du règlement PLU)
- Implantation du bâti de 0 à 6 m sur une des limites séparatives (voir article 7 du règlement PLU)

PRINCIPE D'ACCES AUX PARCELLES PRIVATIVES

- Les accès aux parcelles constructives sont réalisés par la voie nouvelle et/ou existante et l'espace structurant central.

VEGETAL

- Plantation de haie végétale champêtre (essence locale) en bordure des voies existantes et nouvelles pour respecter et s'insérer dans un paysage rural.
- Cette clôture permet d'assurer l'unité et la continuité du paysage en milieu rural
- Plantation d'arbres d'essence locale et engazonnement de l'espace structurant central.
- Plantation d'arbres d'essence locale à privilégier sur les parcelles privées.

LEGENDE

-  Secteur AU ouvert
-  Principe de voie nouvelle
 Aménagement de voie existante
-  Principe d'un espace public ou collectif structurant

CONDITIONS D'EQUIPEMENT

(Eau potable Electricité, Défense incendie, Assainissement)

- Extension des réseaux et voirie soit :
 - . par programmation communale
 - . par dispositifs opérationnels avec une prise en charge financière par les pétitionnaires
- Mise en place d'un assainissement individuel.

La localisation des bornes incendie est donnée à titre informatif.
D'autres dispositifs de lutte contre l'incendie pourront être mis en place selon les recommandations du SDIS.

PLAN LOCAL D'URBANISME - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
SECTEUR AU OUVERT - SECTEUR PECH LAQUET

**PECH LAQUET - CREATION D'UNE ZONE DESTINEE A L'HABITAT AUX ABORDS DES ESQUIPEMENTS
STRUCTURANTS DE LA COMMUNE**



PAYSAGE - PLANTATIONS D'ARBRES D'ESSENCE LOCALE

PLAN LOCAL D'URBANISME - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

SECTEUR AU OUVERT - SECTEUR BLAZY I

DENSIFICATION D'UNE SEQUENCE URBAINE - BLAZY I

REGROUPEMENT D'HABITAT INDIVIDUEL AUTOUR D'UN ESPACE STRUCTURANT VEGETAL

(voir référent «Forme urbaine et patrimoine : le Couderc»)



VEGETAL
Plantation d'arbre d'essence locale



VEGETAL
Engazonnement type prairie fleurie



SCHEMA D'INTENTION - FORME URBAINE

CONDITIONS D'EQUIPEMENT (Eau potable Electricité, Défense incendie, Assainissement)

- Extension des réseaux et voirie soit :
 - . par programmation communale
 - . par dispositifs opérationnels avec une prise en charge financière par les pétitionnaires
- Mise en place d'un assainissement individuel.

ENJEUX ET OBJECTIFS

- **NOUVEL IMAGE - ENTITE URBAINE ET PAYSAGERE DE L 'ENTREE DE FLAUGNAC**
- Développer un principe de maillage du réseau viaire afin de garantir une continuité des espaces publics
- Constituer un nouveau hameau autour d'un espace structurant à l'image du Couderc.

DECOUPAGE PARCELLAIRE

Sans objet.

IMPLANTATION DU BATI

- Implantation du bâti de 0 à 20 m par rapport aux voies et emprises publiques (voir article 6 du règlement PLU)
- Implantation du bâti de 0 à 6 m sur une des limites séparatives (voir article 7 du règlement PLU)

PRINCIPE D'ACCES AUX PARCELLES PRIVATIVES

- Les accès aux parcelles constructives sont réalisés par la voie nouvelle et/ou existante et l'espace structurant central.

VEGETAL

- Plantation de haie végétale champêtre (essence locale) en bordure des voies existantes et nouvelles pour respecter et s'insérer dans un paysage rural.
- Cette clôture permet d'assurer l'unité et la continuité du paysage en milieu rural
- Plantation d'arbres d'essence locale et engazonnement de l'espace structurant central.

LEGENDE

-  Secteur AU ouvert
-  Principe de voie nouvelle
Aménagement de voie existante
-  Principe d'un espace public ou collectif structurant

La localisation des bornes incendie est donnée à titre informatif.
D'autres dispositifs de lutte contre l'incendie pourront être mis en place selon les recommandations du SDIS.

PLAN LOCAL D'URBANISME - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

SECTEUR AU OUVERT - SECTEUR BLAZY I

DENSIFICATION D'UNE SEQUENCE URBAINE - BLAZY I

REGROUPEMENT D'HABITAT INDIVIDUEL AUTOUR D'UN ESPACE STRUCTURANT VEGETAL

(voir référent «Forme urbaine et patrimoine : le Couderc»)



PAYSAGE - PLANTATIONS D'ARBRES D'ESSENCE LOCALE

PLAN LOCAL D'URBANISME - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

SECTEUR AU OUVERT - SECTEUR BLAZY II

DENSIFICATION D'UNE SEQUENCE URBAINE - BLAZY II -



VEGETAL
Plantation d'arbre d'essence locale



VEGETAL
Engazonnement type prairie fleurie

Localisation borne incendie



SCHEMA D'INTENTION - FORME URBAINE

CONDITIONS D'EQUIPEMENT (Eau potable Electricité, Défense incendie, Assainissement)

- Extension des réseaux et voirie soit :
 - . par programmation communale
 - . par dispositifs opérationnels avec une prise en charge financière par les pétitionnaires
- Mise en place d'un assainissement individuel.

ENJEUX ET OBJECTIFS

- Développer un principe de maillage du réseau viaire afin de garantir une continuité des espaces publics
- Constituer un nouveau hameau autour d'un espace structurant à l'image du Couderc.

DECOUPAGE PARCELLAIRE

Sans objet.

IMPLANTATION DU BATI

- Implantation du bâti de 0 à 20 m par rapport aux voies et emprises publiques (voir article 6 du règlement PLU)
- Implantation du bâti de 0 à 6 m sur une des limites séparatives (voir article 7 du règlement PLU)

PRINCIPE D'ACCES AUX PARCELLES PRIVATIVES

- Les accès aux parcelles constructives sont réalisés par la voie nouvelle et/ou existante et l'espace structurant central.

VEGETAL

- Plantation de haie végétale champêtre (essence locale) en bordure des voies existantes et nouvelles pour respecter et s'insérer dans un paysage rural. Cette clôture permet d'assurer l'unité et la continuité du paysage en milieu rural
- Plantation d'arbres d'essence locale et engazonnement de l'espace structurant central.
- Plantation d'arbres d'essence locale à privilégier sur les parcelles privées.

LEGENDE

-  Secteur AU ouvert
-  Principe de voie nouvelle
Aménagement de voie existante
-  Principe d'un espace public ou collectif structurant

La localisation des bornes incendie est donnée à titre informatif.
D'autres dispositifs de lutte contre l'incendie pourront être mis en place selon les recommandations du SDIS.

PLAN LOCAL D'URBANISME - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

SECTEUR AU OUVERT - SECTEUR BLAZY II

REGROUPEMENT D'HABITAT INDIVIDUEL AUTOUR D'UN ESPACE STRUCTURANT VEGETAL ET/OU MINERAL

(voir référent «Forme urbaine et patrimoine : le Couderc»)



PAYSAGE - PLANTATIONS D'ARBRES D'ESSENCE LOCALE

PLAN LOCAL D'URBANISME - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

SECTEUR AU OUVERT - SECTEUR BLAZY III

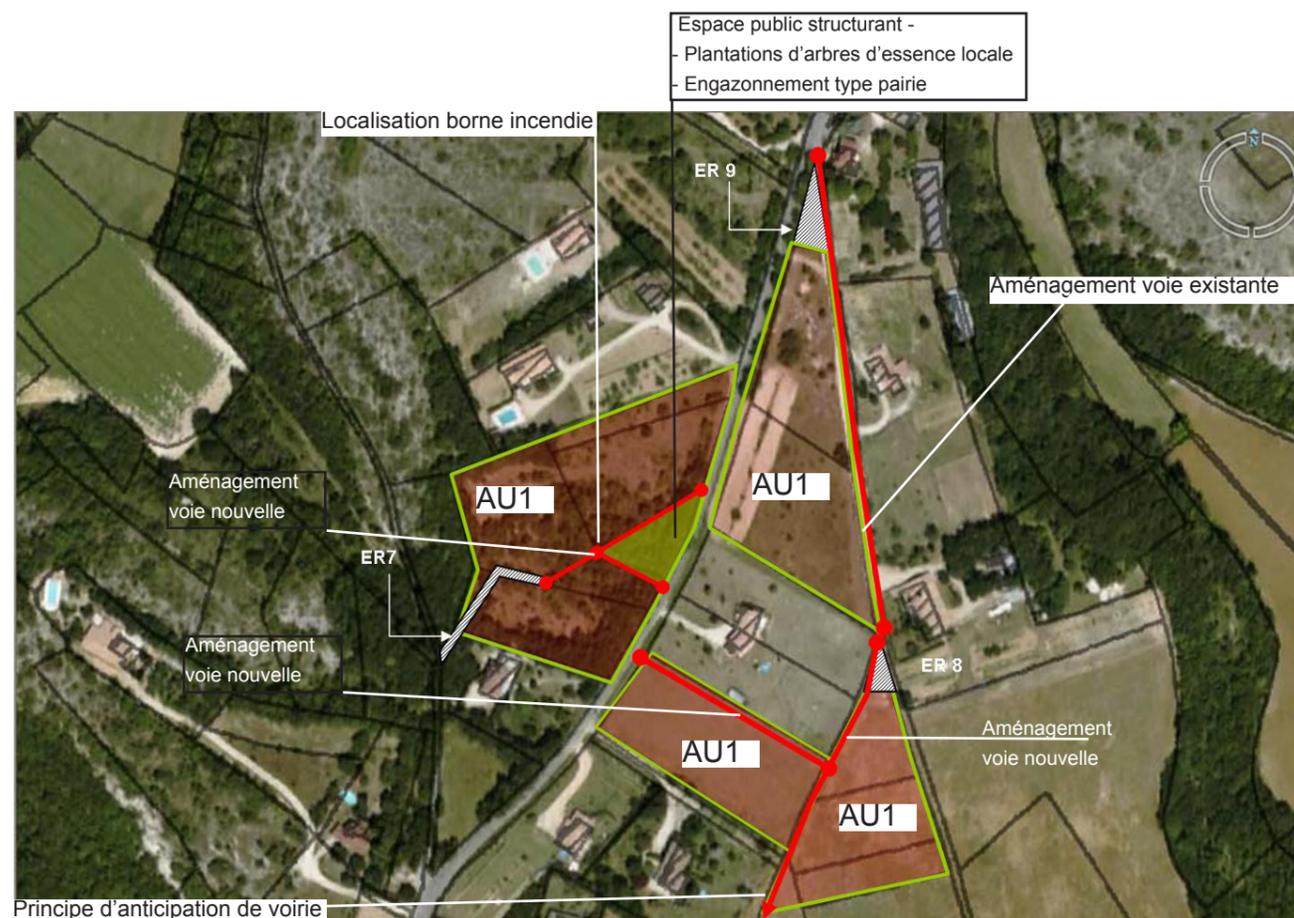
DENSIFICATION D'UNE SEQUENCE URBAINE - BLAZY III-
REGROUPEMENT D'HABITAT INDIVIDUEL AUTOUR D'UN ESPACE STRUCTURANT VEGETAL
(voir référent «Forme urbaine et patrimoine : le Couderc»)



VEGETAL
Plantation d'arbre d'essence locale



VEGETAL
Engazonnement type prairie fleurie



SCHEMA D'INTENTION - FORME URBAINE

ENJEUX ET OBJECTIFS

- Développer un principe de maillage du réseau viaire afin de garantir une continuité des espaces publics
- Constituer un nouveau hameau autour d'un espace structurant à l'image du Couderc.

DECOUPAGE PARCELLAIRE

Sans objet.

IMPLANTATION DU BATI

- Implantation du bâti de 0 à 20 m par rapport aux voies et emprises publiques (voir article 6 du règlement PLU)
- Implantation du bâti de 0 à 6 m sur une des limites séparatives (voir article 7 du règlement PLU)

PRINCIPE D'ACCES AUX PARCELLES PRIVATIVES

- Les accès aux parcelles constructives sont réalisés par la voie nouvelle et/ou existante et l'espace structurant central.

VEGETAL

- Plantation de haie végétale champêtre (essence locale) en bordure des voies existantes et nouvelles pour respecter et s'insérer dans un paysage rural. Cette clôture permet d'assurer l'unité et la continuité du paysage en milieu rural
- Plantation d'arbres d'essence locale et engazonnement de l'espace structurant central.
- Plantation d'arbres d'essence locale à privilégier sur les parcelles privées.

LEGENDE

-  Secteur AU ouvert
-  Principe de voie nouvelle
-  Aménagement de voie existante
-  Principe d'un espace public ou collectif structurant

CONDITIONS D'EQUIPEMENT (Eau potable Electricité, Défense incendie, Assainissement)

- Extension des réseaux et voirie soit :
 - . par programmation communale
 - . par dispositifs opérationnels avec une prise en charge financière par les pétitionnaires
- Mise en place d'un assainissement individuel.

La localisation des bornes incendie est donnée à titre informatif.
D'autres dispositifs de lutte contre l'incendie pourront être mis en place selon les recommandations du SDIS.

PLAN LOCAL D'URBANISME - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

SECTEUR AU OUVERT - SECTEUR BLAZY III

REGROUPEMENT D'HABITAT INDIVIDUEL AUTOUR D'UN ESPACE STRUCTURANT VEGETAL ET/OU MINERAL

(voir référent «Forme urbaine et patrimoine : le Couderc»)



PAYSAGE - PLANTATIONS D'ARBRES D'ESSENCE LOCALE

PLAN LOCAL D'URBANISME - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

SECTEUR AU OUVERT - SECTEUR BLAZY IV

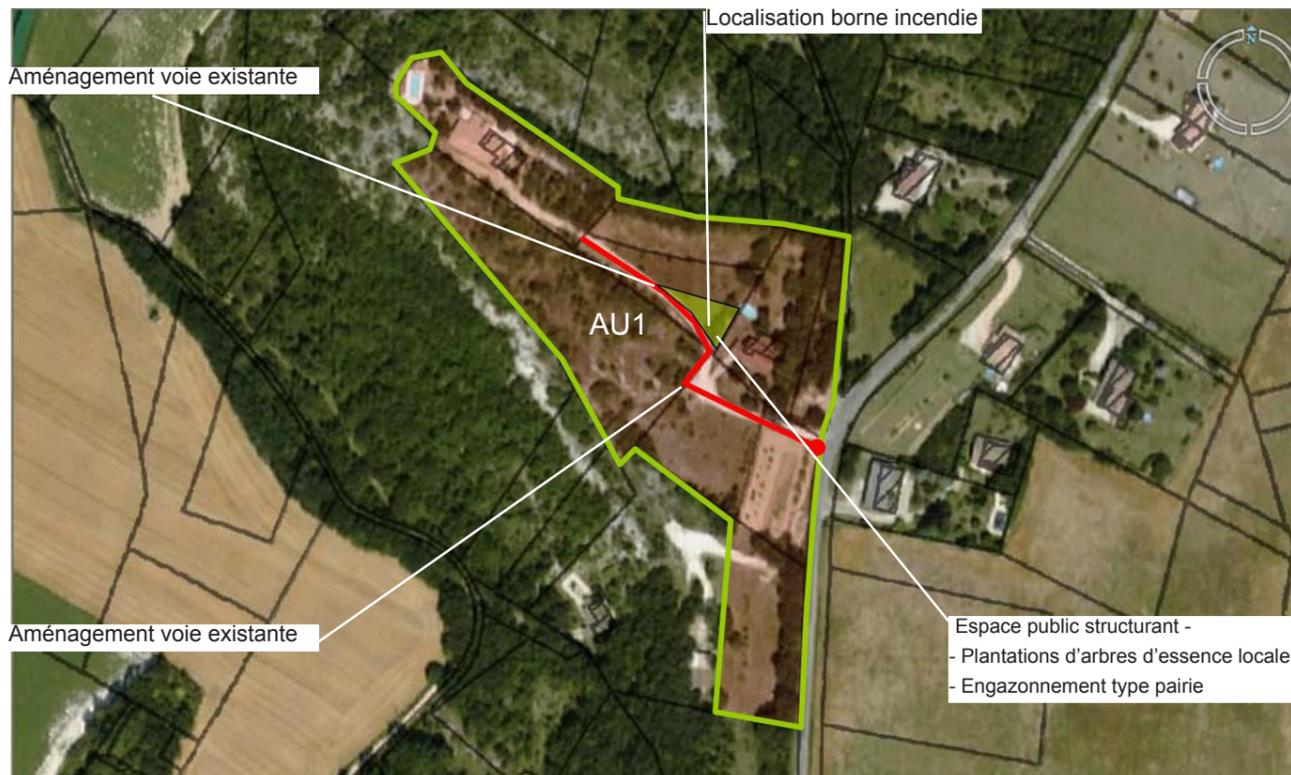
DENSIFICATION D'UNE SEQUENCE URBAINE - BLAZY IV
REGROUPEMENT D'HABITAT INDIVIDUEL AUTOUR D'UN ESPACE STRUCTURANT VEGETAL
(voir référent «Forme urbaine et patrimoine : le Couderc»)



VEGETAL
Plantation d'arbre d'essence locale



VEGETAL
Engazonnement type prairie fleurie



SCHEMA D'INTENTION

ENJEUX ET OBJECTIFS

- Développer un principe de maillage du réseau viaire afin de garantir une continuité des espaces publics
- Constituer un nouveau hameau autour d'un espace structurant à l'image du Couderc.

DECOUPAGE PARCELLAIRE

Sans objet.

IMPLANTATION DU BATI

- Implantation du bâti de 0 à 20 m par rapport aux voies et emprises publiques (voir article 6 du règlement PLU)
- Implantation du bâti de 0 à 6 m sur une des limites séparatives (voir article 7 du règlement PLU)

PRINCIPE D'ACCES AUX PARCELLES PRIVATIVES

- Les accès aux parcelles constructives sont réalisés par la voie nouvelle et/ou existante et l'espace structurant central.

VEGETAL

- Plantation de haie végétale champêtre (essence locale) en bordure des voies existantes et nouvelles pour respecter et s'insérer dans un paysage rural. Cette clôture permet d'assurer l'unité et la continuité du paysage en milieu rural
- Plantation d'arbres d'essence locale et engazonnement de l'espace structurant central.
- Plantation d'arbres d'essence locale à privilégier sur les parcelles privées.

LEGENDE

-  Secteur AU ouvert
-  Principe de voie nouvelle
-  Aménagement de voie existante
-  Principe d'un espace public ou collectif structurant

La localisation des bornes incendie est donnée à titre informatif.
D'autres dispositifs de lutte contre l'incendie pourront être mis en place selon les recommandations du SDIS.

CONDITIONS D'EQUIPEMENT (Eau potable Electricité, Défense incendie, Assainissement)

- Extension des réseaux et voirie soit :
 - . par programmation communale
 - . par dispositifs opérationnels avec une prise en charge financière par les pétitionnaires
- Mise en place d'un assainissement individuel.

PLAN LOCAL D'URBANISME - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

SECTEUR AU OUVERT - SECTEUR BLAZY IV

DENSIFICATION D'UNE SEQUENCE URBAINE - BLAZY IV
REGROUPEMENT D'HABITAT INDIVIDUEL AUTOUR D'UN ESPACE STRUCTURANT VEGETAL
(voir référent «Forme urbaine et patrimoine : le Couderc»)



PAYSAGE - PLANTATIONS D'ARBRES D'ESSENCE LOCALE

NOUVEAU HAMEAU OU COMMENT ORGANISER UN ESPACE PUBLIC VEGETAL

COMMUNE DE FLAUGNAC - DEPARTEMENT DU LOT

PLAN LOCAL D'URBANISME - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

SECTEUR AU OUVERT - LIEU DIT BERTRANDEL

REGROUPEMENT D'HABITAT INDIVIDUEL AUTOUR D'UN ESPACE STRUCTURANT VEGETAL
(voir référent «Forme urbaine et patrimoine : le Couderc»)



VEGETAL
Plantation d'arbre d'essence locale



VEGETAL
Engazonnement type prairie fleurie



SCHEMA D'INTENTION - FORME URBAINE

ENJEUX ET OBJECTIFS

- Développer un principe de maillage du réseau viaire afin de garantir une continuité des espaces publics
- Constituer un nouveau hameau autour d'un espace structurant à l'image du Couderc.

DECOUPAGE PARCELLAIRE

Sans objet.

IMPLANTATION DU BATI

- Implantation du bâti de 0 à 20 m par rapport aux voies et emprises publiques (voir article 6 du règlement PLU)
- Implantation du bâti de 0 à 6 m sur une des limites séparatives (voir article 7 du règlement PLU)

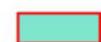
PRINCIPE D'ACCES AUX PARCELLES PRIVATIVES

- Les accès aux parcelles constructives sont réalisés par la voie nouvelle et l'espace structurant central.

VEGETAL

- Plantation de haie végétale champêtre (essence locale) en bordure des voies existantes et nouvelles pour respecter et s'insérer dans un paysage rural. Cette clôture permet d'assurer l'unité et la continuité du paysage en milieu rural
- Plantation d'arbres d'essence locale et engazonnement de l'espace structurant central.
- Plantation d'arbres d'essence locale à privilégier sur les parcelles privées.

LEGENDE

-  Secteur AU ouvert
-  Principe de voie nouvelle
-  Aménagement de voie existante
-  Principe d'un espace public ou collectif structurant

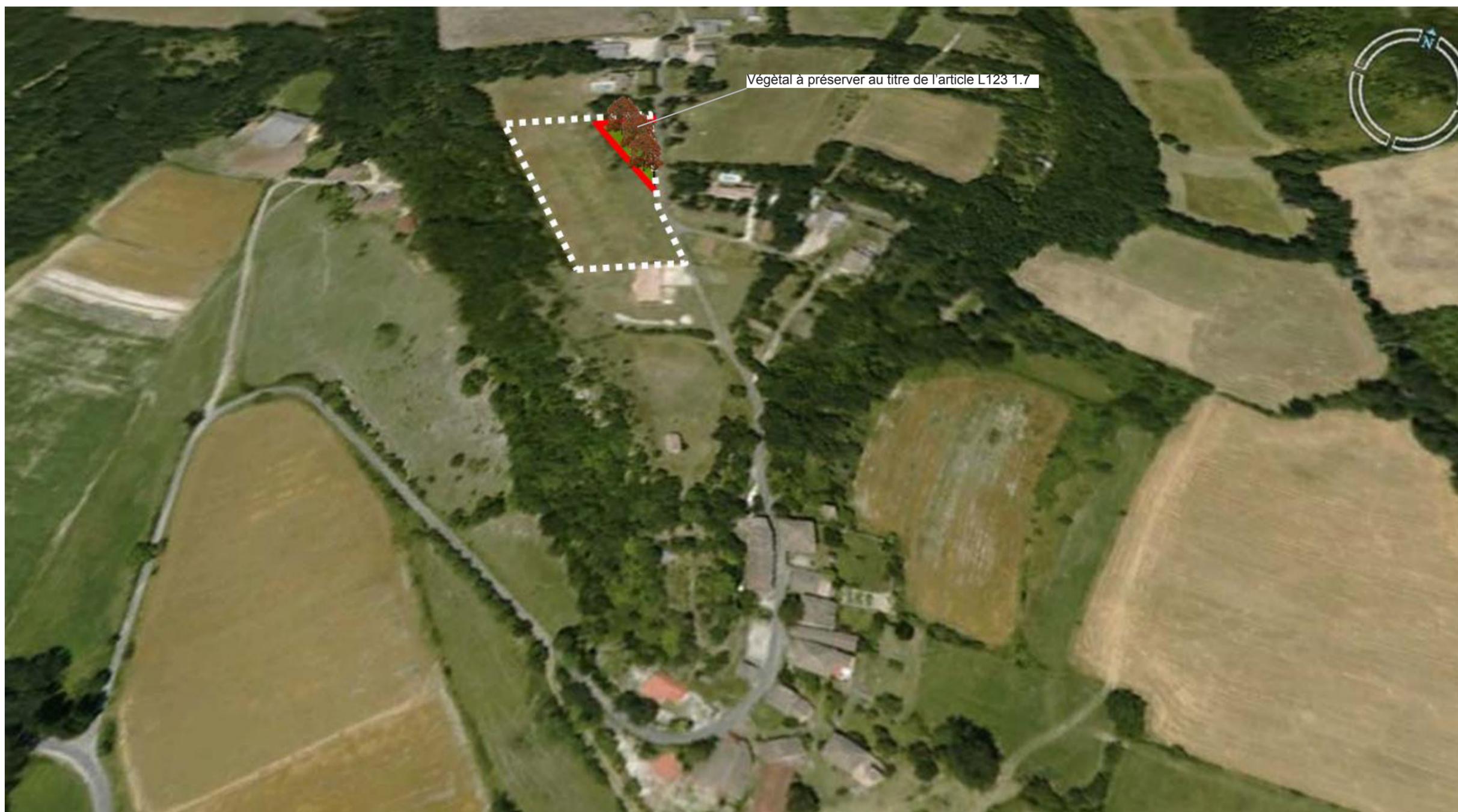
CONDITIONS D'EQUIPEMENT (Eau potable Electricité, Défense incendie, Assainissement)

- Extension des réseaux et voirie soit :
 - . par programmation communale
 - . par dispositifs opérationnels avec une prise en charge financière par les pétitionnaires
- Mise en place d'un assainissement individuel.

La localisation des bornes incendie est donnée à titre informatif.
D'autres dispositifs de lutte contre l'incendie pourront être mis en place selon les recommandations du SDIS.

PLAN LOCAL D'URBANISME - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
SECTEUR AU OUVERT - LIEU DIT BERTRANDEL

REGROUPEMENT D'HABITAT INDIVIDUEL AUTOUR D'UN ESPACE STRUCTURANT VEGETAL
(voir référent «Forme urbaine et patrimoine : le Couderc»)



PAYSAGE - PLANTATIONS D'ARBRES D'ESSENCE LOCALE

PLAN LOCAL D'URBANISME - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

LA HAIE CHAMPETRE : UN ELEMENT STRUCTURANT ET IDENTITAIRE DES PAYSAGES LOTOIS

PLANTER DES HAIES CHAMPETRES EN LIMITE DE VOIE PUBLIQUE

ASSOCIER DIFFERENTES ESPECES DANS UNE MEME HAIE

Associant plusieurs espèces d'arbres et d'arbustes, la haie champêtre participe à la variété et à la biodiversité des paysages. Cette caractéristique la rend moins sensible aux maladies et lui permet d'accueillir une faune variée.

La haie peut être plus ou moins haute en fonction des essences combinées pour la constituer : arbres de haut-jet, arbres de moyen-jet ou bien d'arbustes qui peuvent être eux mêmes à plus ou moins grand développement. Des tailles peuvent aussi permettre de conduire la haie en hauteur ou en épaisseur.

La plantation est réalisée sur deux rangs en quinconce et de façon assez dense.

Schéma de plantation d'une haie haute (15 m de haut et plus)

Rang 1 : il associe arbres de haut-jet, arbres de moyen-jet ou cèdres et grands arbustes.
Rang 2 : il ne comporte que des arbustes.

Schéma de plantation d'une haie basse (2 à 3 m de haut maximum)

Les arbustes sont plantés sur deux rangs. Une haie libre sera plantée moins serrée qu'une haie destinée à être taillée.

ESSENCES VEGETALES

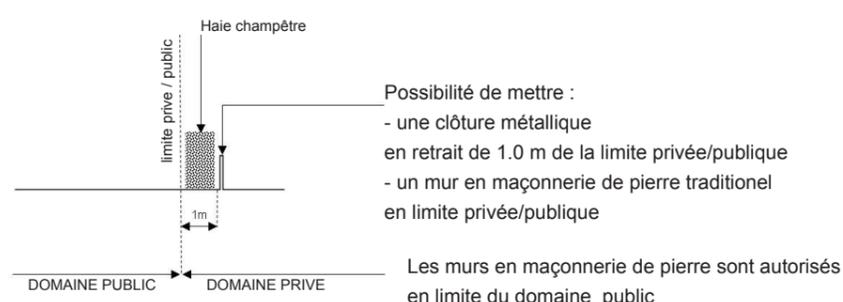
LES ARBUSTES A GRAND DEVELOPEMENT

Aubépine (<i>Crataegus monogyna</i>)	Petit arbre ou arbuste à floraison blanche. Hôte du Feu bactérien des Pomoidées
Buis (<i>Buxus sempervirens</i>)	Arbuste spontané d'usage traditionnel sous forme taillée ou libre dans les jardins
Figulier (<i>Ficus carica</i>)	Arbre fruitier traditionnel en situation abritée près des bâtiments
Genévrier commun (<i>Juniperus communis</i>)	Conifère spontané des plateaux. Eviter les formes horticoles sophistiquées
Laurier sauge (<i>Laurus nobilis</i>)	Arbuste persistant sensible aux très fortes gelées (feuilles à usage condimentaire)
Laurier tin (<i>Viburnum tinus</i>)	Arbuste persistant des jardins à floraison blanche précoce
Lilas (<i>Syringa vulgaris</i>)	Arbuste traditionnel des jardins. Peut constituer ces haies
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)	Arbuste des haies champêtres et des lisières
Seringat des jardins (<i>Philadelphus coronarius</i>)	Arbuste traditionnel des jardins à floraison blanche très parfumée
Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>)	Arbuste appréciant les sols frais et riches en azote
Viome lantane (<i>Viburnum lantana</i>)	Arbuste des haies champêtres à floraison printanière blanche
Saules (<i>Salix spp.</i>)	Plusieurs espèces spontanées des milieux frais, humides ou des bords d'eau
Troène commun (<i>Ligustrum vulgare</i>)	Arbuste persistant spontané supportant la taille (haie...)

LES ARBUSTES A FAIBLE DEVELOPEMENT

Cognassier du Japon (<i>Chaenomeles japonica</i>)	Arbuste traditionnel des jardins (variétés à fleurs roses)
Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)	Arbuste très résistant présent dans les haies champêtres
Chèvrefeuille arbustif (<i>Lonicera xylosteum</i>)	Arbuste des haies champêtres résistant au sec
Fusain d'Europe (<i>Euonymus europaeus</i>)	Arbuste des haies champêtres
Fusain du Japon (<i>Euonymus japonicus</i>)	Arbuste persistant traditionnel des jardins (sauf formes parachées)
Genêt cendré (<i>Genista cinerea</i>)	Arbuste spontané compact à feuillage argenté et floraison jaune. Résistant au sec
Genêt d'Espagne (<i>Spartium junceum</i>)	Arbuste spontané persistant et très rustique. Caractère colonisateur marqué
Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)	Arbuste des haies et fourrés. Rameaux épineux
Lavande officinale (<i>Lavandula angustifolia</i>)	Culture traditionnelle autrefois très largement répandue
Nerprun alaterné (<i>Rhamnus alaternus</i>)	Arbuste persistant à utiliser en station chaude. Peut être taillé (haie...)
Nerprun purgatif (<i>Rhamnus catharticus</i>)	Arbuste spontané. Peut entrer dans la composition de haie champêtre
Pistachier térébinthe (<i>Pistacia terebinthus</i>)	Arbuste à utiliser en situation chaude et bien exposée
Mahonia à feuilles de Houx (<i>Machonia aquifolium</i>)	Arbuste d'ornement persistant à floraison jaune vif parfumée

HAIE CHAMPETRE OU MUR EN MAÇONNERIE DE PIERRE - DISTANCE DE MISE EN PLACE D'UNE CLOTURE METALLIQUE



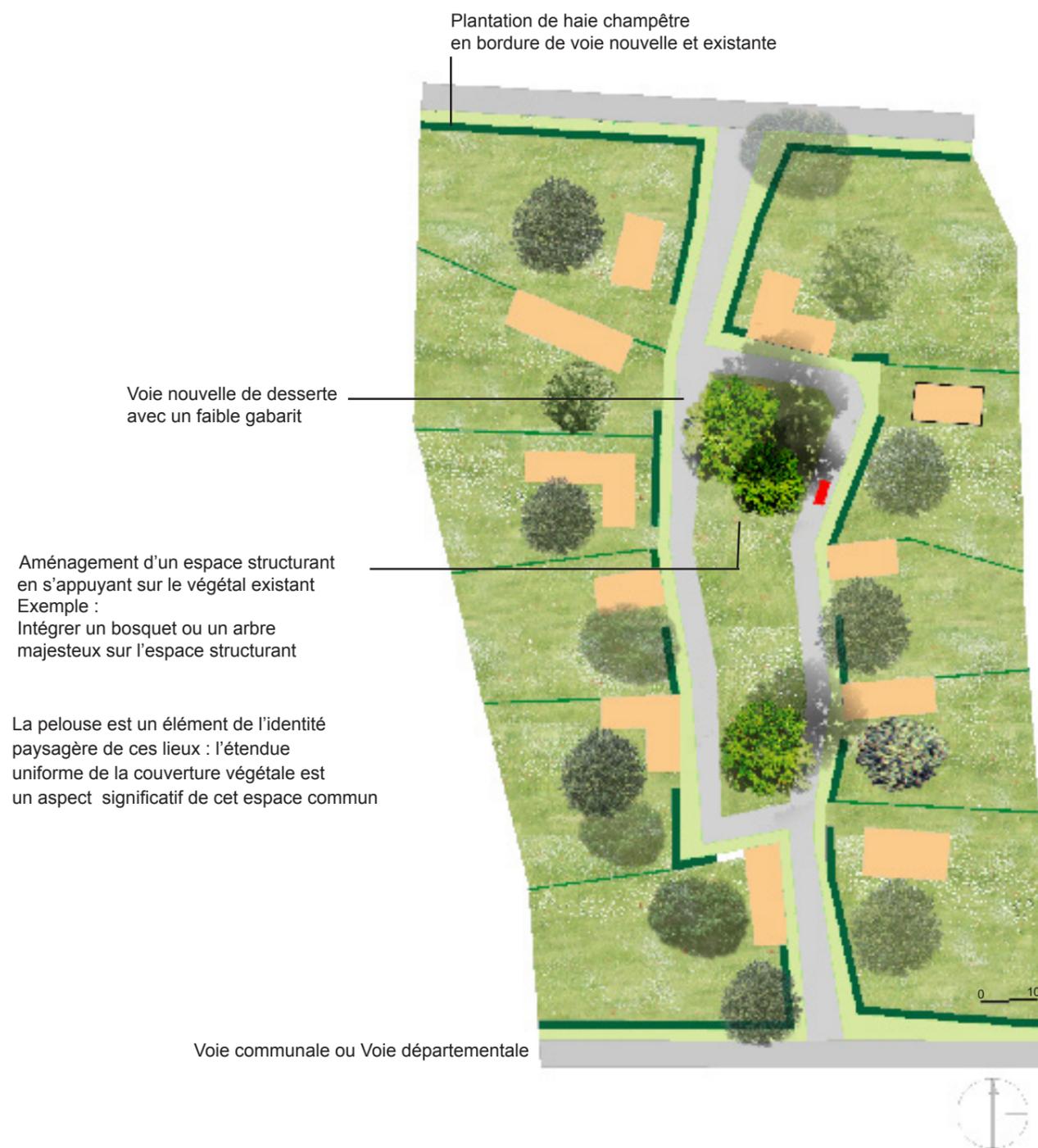
Préserver et renforcer l'identité rural des nouveaux quartiers d'habitations

Extrait Fiche CAUE du Lot «Végétal et Paysage»

PLAN LOCAL D'URBANISME - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

SCHEMA TYPE D'ORGANISATION DUN NOUVEAU QUARTIER OU HAMEAU AUTOUR D'UN ESPACE STRUCTURANT

(référence au Couderc - le communal)



Inciter à la plantation d'arbres d'essences locales sur les parcelles privées